

# **L'Artisanat au cœur de la société luxembourgeoise**

*Propositions en vue des élections législatives 2018*



## Message d'introduction

Nous vivons dans un monde qui tourne de plus en plus vite, qui devient de plus en plus complexe et dont la digitalisation touche de plus en plus de domaines de notre vie au quotidien. Celle-ci est également marquée par les risques liés aux événements politiques et économiques en Europe et dans le monde, événements qui peuvent avoir des conséquences particulièrement désastreuses pour un pays très ouvert et de petite taille comme le Luxembourg.

A cette époque de forts changements, **l'Artisanat, avec ses plus de 7.000 entreprises, occupant 90.000 personnes, représentant plus de 10% du PIB et à la base de 2 % des investissements**, est un véritable atout pour notre pays.

**L'Artisanat donne du travail et forme des apprentis.** Les PME artisanales, souvent familiales, ne sont pas motivées par le rendement à court terme mais s'inscrivent dans une **perspective de long terme**, dans l'intergénérationnel.

**Enracinés** au niveau local et régional, les artisans sont **socialement responsables** et partisans d'une croissance durable.

Fort de ces atouts, l'Artisanat se comprend comme force de proposition dans la campagne électorale qui s'ouvre.

Ainsi, il s'attend à une **politique réfléchie et courageuse**, capable de poser les jalons pour un développement harmonieux de notre modèle économique et social, en anticipant à temps les mutations en cours ou à venir.

**Il souhaite une politique visant à renforcer le secteur.**

En effet, **un Artisanat solide, soutenu par l'Etat** pour pouvoir relever les défis posés par la troisième révolution industrielle, est l'un des gages d'un développement économique et social durable et équitable.

Dans cette optique, **la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans** se considèrent comme partenaires de la politique.

Pour positionner l'Artisanat dans ce contexte politique, ses deux organisations font des propositions réparties dans **6 grands domaines, considérés comme essentiels pour l'avenir de notre pays.**

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Tom Oberweis  
Président de la Chambre des Métiers

Michel Reckinger  
Président de la Fédération des Artisans

Luxembourg - Mars 2018

# L'ARTISANAT CONSTRUIT L'AVENIR

---

## Constats

Acteur majeur de l'économie et de la société luxembourgeoise, l'Artisanat a encore gagné en importance ces dernières années. Constitué de près de 7.100 PME et représentant 22 % des entreprises du Grand-Duché, il offre quelque 90.000 emplois stables et passionnants. Ainsi, une personne sur cinq est occupée par l'Artisanat, ce qui fait de lui le premier employeur du Luxembourg. Avec quelques 1.700 apprentis l'Artisanat constitue également la première entreprise formatrice. S'il est synonyme de pérennité et de stabilité, il est en outre résistant à la crise. Le secteur a besoin plus que jamais de talents, de profils forts, motivés et dynamiques.

## Quelles sont les attentes de l'Artisanat dans ce domaine ?

Le secteur souhaite bénéficier d'un soutien actif, pour lui-même, pour la Chambre des Métiers et pour les initiatives de la Fédération des Artisans. Il est ainsi nécessaire que les efforts de promotion des activités artisanales soient reconnus, valorisés et encouragés et que toutes les perspectives dégagées et opportunités saisies par l'Artisanat soient mises en avant régulièrement et de manière positive par le Gouvernement.

## Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ?

- Le maintien et la revalorisation d'une carrière dans l'Artisanat attractive, par le biais d'une formation professionnelle et d'une formation professionnelle continue performante
- Rapprocher la formation professionnelle du monde des entreprises
- Une réforme du droit d'établissement tenant compte des évolutions socioéconomiques
- Une continuation de l'action spécifique dédiée au développement des PME (Plan PME, Pakt Pro Artisanat)
- Un soutien performant aux entreprises artisanales innovantes (aides à l'investissement, fiscalité attrayante, initiatives gouvernementales)
- Une reconnaissance et un soutien des initiatives de l'Artisanat pérennes et s'inscrivant dans la continuité (restructuration du Brevet de Maîtrise, initiatives dans le domaine de la digitalisation, Centres de Compétences sectoriels, etc)
- Une légitimité renforcée de l'Institution représentative du secteur

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT ET MOBILITE

---

## Constats

L'exiguïté du territoire luxembourgeois entraîne une conciliation nécessaire entre les besoins de préservation de la nature et les besoins de la société en son ensemble. Ceci demande une maîtrise indispensable par le Gouvernement des problèmes liés à la mobilité, au développement économique et au logement. Or, après vingt ans d'initiatives législatives et réglementaires, l'on ne constate guère de progrès.

## Quelles sont les attentes de l'Artisanat dans ce domaine ?

Le secteur souhaite que la qualité de vie soit préservée au sein du pays et que la société dans son ensemble puisse bénéficier de logements de qualité à prix abordables. Une meilleure mobilité et la mise à disposition de terrains pour le développement des entreprises sont d'autres attentes de taille pour l'Artisanat et pour la société toute entière. Pour aboutir à de réelles avancées, il est nécessaire de repenser l'organisation territoriale de notre pays.

## Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ?

- Une politique de stimulation de l'offre des terrains et des logements
- La mise en place de nouveaux modèles de financement de logements

- Un élargissement des périmètres et une mobilisation active des terrains à bâtir potentiels
- Une augmentation des densités et des hauteurs
- La mise en œuvre des plans sectoriels dans des délais rapprochés pour enfin permettre des progrès réels en matière de politique d'aménagement du territoire
- Une simplification/accélération des procédures administratives et d'autorisation et la mise en place de règles claires, transparentes et non-équivoques
- Une définition d'abattements fiscaux adaptés à la rénovation de logements existants
- Une véritable stratégie de rénovation du parc existant
- Une politique de TVA attractive et stimulante (3%, plafonds)
- Un investissement dans une mobilité moderne tout en respectant la neutralité technologique des solutions mises en place
- Une mise à disposition de sites d'implantation d'activités pour l'Artisanat et la densification des zones existantes et à venir et la révision des réglementations existantes.
- La résolution des problèmes liés à l'emphytéose notamment dans le chef des entreprises dont le contrat viendra à échéance sous peu

# DIGITALISATION ET CONNECTIVITE

---

## Constats

Les nouvelles technologies bouleversent les modèles économiques actuels et permettent à de nouveaux acteurs d'émerger. Bon nombre d'entreprises traditionnelles se doivent donc d'évoluer, tant pour s'adapter que pour se réinventer et profiter des opportunités qui s'offrent à elles, telles que la création de nouveaux marchés et le tissage de nouvelles relations commerciales. Il faudra par ailleurs veiller à ce que l'artisan ne soit pas exposé à des effets de concurrence néfastes venant de plateformes digitales risquant d'abaisser le producteur à un simple sous-traitant (« ubérisation ») ou encore qu'il ne se retrouve en position de simple sous-traitant de l'industrie prête à accaparer des parts de marché substantielles de l'artisan.

## Quelles sont les attentes de l'Artisanat dans ce domaine ?

Les entreprises du secteur devront être préparées aux nouveaux défis et opportunités offertes par la digitalisation. Il faudra partant soutenir et accompagner activement ce repositionnement. Par ailleurs, il est impératif de garantir une situation de concurrence équitable entre les « nouveaux » modèles et les entreprises existantes.

## Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ?

- Une coordination des politiques et un soutien aux initiatives en matière de digitalisation
- Une politique de formation et de formation professionnelle continues cohérente permettant aux entreprises de disposer des nouvelles compétences nécessaires
- Un accompagnement (financier) des entreprises et des initiatives visant à leur permettre une formation adaptée des collaborateurs (revue de la loi de cofinancement, soutien aux initiatives de formation sectorielles)
- Un soutien financier rendant les entreprises plus performantes
- Une application uniforme des règles à tous les types d'entreprises / "business models"
- Une neutralité du réseau
- La finalisation rapide de la couverture internet à haut débit sur l'entièreté du territoire et la mise en place du 5G
- Une garantie de l'accès aux données des entreprises artisanales dans leurs domaines d'intervention (adaptation de la loi sur la protection des données, accès aux données)

# EUROPE ET GRANDE REGION

---

## Constats

Le Luxembourg est véritablement ancré dans l'Europe. Il vit par l'Europe, de l'Europe et pour l'Europe et a largement tiré profit des libertés offertes par l'Union (mobilité des personnes, des entreprises, des marchandises). En ce sens, et surtout face à la montée des tendances isolationnistes, il est nécessaire de continuer à promouvoir l'Europe et un approfondissement de celle-ci.

## Quelles sont les attentes de l'Artisanat dans ce domaine ?

Le secteur souhaite bénéficier d'une Europe, et à fortiori d'une Grande Région, plus intégrée, plus ouverte et plus équitable.

## Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ?

- L'achèvement du marché intérieur (fiscalité, sécurité sociale, détachement)
- La mise en œuvre efficace des politiques européennes en place plutôt que la prise d'initiatives nouvelles
- La reconnaissance de la qualification professionnelle en tant qu'élément-clé de l'entrepreneuriat durable, des emplois sûrs,

d'une formation de qualité et comme garant de l'accès à la profession

- L'assurance du respect des mêmes règles par les différents acteurs (respect des conventions collectives par les prestataires de services étrangers, par exemple)
- Un renforcement des pouvoirs et des moyens des organismes de contrôle (ITM)
- La mise en place de solutions intelligentes et innovatrices en réponse aux problèmes quotidiens (ex : télétravail face aux soucis de mobilité au sein de la Grande Région)
- Un soutien des entreprises à l'internationalisation
- Une promotion des coopérations au niveau de la formation professionnelle dans la Grande Région (CEDIES, CEDIES transfrontalier)
- Une coopération renforcée entre les administrations de la Grande Région en vue de faciliter les prestations de services transfrontalières des PME artisanales

# ETAT MODERNE, EQUITABLE, GARANT DE L'EGALITE DES CHANCES

---

## Constats

Face aux nouvelles évolutions économiques, sociologiques et sociétales, l'Etat n'est pas à l'abri de devoir remettre en question tant son organisation que son mode de fonctionnement. Il doit ainsi veiller au réajustement de son équilibre interne face aux mutations constatées mais aussi à la création d'un cadre permettant une conciliation des politiques économique, sociale et environnementale. Par ailleurs, la transition numérique constitue un défi à relever en termes d'employabilité notamment. Des efforts conséquents sont à mettre en œuvre dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue.

## Quelles sont les attentes de l'Artisanat dans ce domaine ?

Le secteur souhaite que la prise de risque inhérente à l'esprit d'entreprendre soit en quelque sorte « récompensée ». L'Artisanat plaide en faveur de la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat tout en permettant l'octroi d'un soutien en faveur des plus démunis.

## Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ?

- La création d'un véritable statut de l'indépendant
- Un traitement équitable des salariés et des indépendants (pensions, reclassements, chômage, mutualité des employeurs, conjoint-aidant)
- Transferts sociaux : réaliser un « screening » pour en évaluer la sélectivité sociale

- Une politique sociale ciblée et répondant aux besoins détectés notamment en relation avec le risque de pauvreté
- Une réforme de la législation sur le SSM considérant l'évolution de la productivité sur base d'une approche sectorielle et sur base de la rentabilité des entreprises concernées, tout en clarifiant certaines évolutions jurisprudentielles
- L'adoption d'un « réflexe-PME » dans la conception des lois
- Une modernisation structurelle de l'Etat en tant que prestataire au service des entreprises et des citoyens (simplification administrative, accélération /dématérialisation des procédures, etc.)
- Une législation et une réglementation des marchés publics adaptée à la taille des entreprises
- Une légitimité renforcée de l'Artisanat et les PME au sein du Gouvernement
- Un fonctionnement plus efficace de la justice par une accélération et une modernisation des procédures
- La mise en place d'un droit des faillites modernes
- Une révision et une libéralisation des législations entourant l'organisation du temps du travail
- Un rapprochement renforcé entre les secteurs économiques et les demandeurs d'emplois présélectionnés par l'ADEM
- Un soutien conséquent au maintien dans l'emploi des salariés âgés et au niveau de la sécurité et santé dans les entreprises
- Un cadre adapté favorisant des mesures de formation ciblées en fonction des besoins des entreprises et des secteurs

# FINANCES PUBLIQUES DURABLES, SECURITE SOCIALE SOUTENABLE

---

## Constats

Le Luxembourg étant un pays de taille réduite largement ouvert sur l'extérieur, des finances publiques saines sont indispensables pour maintenir son attractivité. Malgré les efforts de diversification entrepris par le passé, la structure économique reste très axée sur le secteur financier, ce qui augmente la vulnérabilité du pays.

Les branches de la sécurité sociale constituent des instruments au service de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle. Toutes les projections effectuées en relation avec le développement futur de l'assurance-pension s'accordent à souligner que cette branche de la sécurité sociale aura à terme un impact considérable sur les finances publiques.

## Quelles sont les attentes de l'Artisanat dans ce domaine ?

Pour l'Artisanat, il est impératif de rendre dès aujourd'hui les finances publiques plus durables. Il s'agit de ne pas enfermer les générations futures dans un carcan budgétaire, sans marge de manœuvre financière, qui serait causé par une politique orientée vers le court et le moyen terme. Le secteur souhaite qu'une attention particulière soit portée à la soutenabilité à terme du système de sécurité sociale surtout dans une optique d'équité intergénérationnelle et sans compromettre la compétitivité de l'économie. L'Artisanat plaide en faveur de réformes incisives évitant un décaissement massif notamment de l'assurance-pension, afin de l'adapter aux évolutions démographiques tout en pérennisant sa vocation sociale.

## Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ?

- Mettre en œuvre une politique anti-cyclique en vue de résorber le déficit et de réduire la dette en période de croissance économique élevée (optique court & moyen terme)
- Prioriser les dépenses d'investissement dans l'avenir (éducation, formation, innovation, recherche, ...)
- Dépenses de fonctionnement : pousser la digitalisation de l'administration et veiller à une évolution modérée des coûts de personnel
- Budget social : meilleure maîtrise des dépenses (moitié du budget de l'Etat) par référence à des politiques sociales plus ciblées
- Investissements publics : rattraper les retards du passé et veiller à ce que leur volume soit à la hauteur des besoins
- Politique économique : mixité de mesures permettant une éclosion d'activités à haute valeur ajoutée (secteurs prioritaires) et un accroissement de la performance des secteurs dits traditionnels
- Le maintien des taux de cotisation au niveau actuel dans une perspective de pérennisation de la compétitivité-coût de l'économie
- La mise en œuvre de mesures garantissant la viabilité et la finalité sociale du régime d'assurance pension selon le principe « toute prestation est générée par une cotisation » (adaptation des pensions à un coefficient de durabilité et de longévité) - réforme structurelle dans le secteur privé et public